

Date d'affichage :
18 mars 2021

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 24 MARS 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Étaient présents : 25
Votants : 29

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs MEY ,MOUSSA, OUERDANI et RAOUL, Adjointes au Maire

Mesdames BROCHADO, GORBENA, LWAMBA MAKANYAKA (jusqu'à la délibération 2021-047), RAOUL et SELBONNE
Messieurs DIALLO, LE MOING, MONNARD, IBRAHIM, PERON et POINGT
Conseillers Municipaux délégués

Mesdames BASELTO, DUTU et HOCDE ;
Messieurs BLEE, BOURGOIN, et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mesdames, BAC, LOPES et RENOARD

Monsieur Yoro DIALLO

Absents excusés &
représentés : 4

Pouvoirs : 4

Madame BAC donne pouvoir à Madame Nathalie RAOUL
Madame LOPES donne pouvoir à Madame Annielle ROUSSEL
Madame RENOARD donne pouvoir à Monsieur Darivath MEY
Monsieur Yoro DIALLO donne pouvoir à Madame DUTU

Secrétaire de séance

Madame Natalie LWAMBA MAKANYAKA

Assistaient également à
la séance :

Mesdames CLEM, GEORGE, HAKKI et METREAU, Monsieur MALVASIO

La séance étant ouverte à 18h40

A/ 2021-018 Approbation du Procès-Verbal du 10 février 2021 présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès-Verbal du 10 février 2021.

B/ 2020-019 Compte-rendu des décisions n°2021-001 à 2021-010 présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions n°2021-001 à 2021-010

ADMINISTRATION GENERALE

2021-020 Avis de la Commune sur le Pacte de gouvernance de Saint-Quentin-En-Yvelines
présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable au projet de pacte de gouvernance proposé par Saint-Quentin-En-Yvelines et annexé à la présente délibération

2021-021 Agents logés : loyers et charges afférents aux logements de la Ville présenté par
Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de titrer les charges et les loyers des agents logés du 1er juillet 2020 au 18 novembre 2020

- **Accepte** d'imputer les recettes correspondantes sur le budget de la Ville.

FINANCES

2021-022 Fiscalité Directe Locale : fixation des taux pour 2021 présenté par Monsieur
Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte** de fixer pour l'année 2021 les taux d'imposition aux niveaux suivants :

Année	2020	2021	Variation
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.92%	17.92%	0.00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	66.21%	66.21%	0.00 %

2021-023 Subvention à l'association du Secours Populaire Français présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 350 € au Secours Populaire Français au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-024 Subvention à l'association du Resto du cœur présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 350 € aux Restos du Cœur au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-025 Subvention à l'association du Croix rouge présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 800 € à la Croix rouge au titre de l'année 2021

- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-026 Subvention à l'association UNAAPE présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à l'UNAAPE au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-027 Subvention à l'association Uaj Thilogne présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 500 € à l'association Uaj Thilogne au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-028 Subvention à l'association les enfants d'abord présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à l'association Les enfants d'abord au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-029 Subvention à l'association FCPE présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à la FCPE au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal

2021-030 Subvention à l'association des Anciens combattants présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 100 € aux Anciens Combattants au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-031 Subvention à l'association Amicale des anciens présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 2 000 € à l'Amicale des Anciens au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-032 Subvention à l'association Les mains vertes présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 150 € à l'association Les Mains vertes au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-033 Subvention à l'association Saveurs du Monde présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 250 € à l'association Saveurs du Monde au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-034 Subvention à l'association Em-Bê-Lo présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 300 € à l'association Em-Bê-Lo au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-035 Subvention à l'association FNACA présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 000 € à l'association FNACA au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-036 Subvention à l'association Médecins bénévoles présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 500 € à l'association des Médecins bénévoles au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-037 Subvention à l'association Amicale du Bois de l'Etang présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 250 € à l'Amicale du Bois de l'Etang au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-038 Subvention à l'association SINDJY présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 700 € à l'association SINDJY au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-039 Subvention à l'association de Boxe-Boxing de La Verrière présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 7 000 € à l'association de Boxe de La Verrière au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-040 Subvention à l'association du Comité de Taekwondo -TKD 78 présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 3 000 € à l'association de Taekwondo au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021- 041 Subvention à l'association Basket présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 1 500 € à l'association de Basket au titre de l'année 2021
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-042 Subvention à l'association du Comité de Tennis - ATLV présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 2 000 € à l'association de Tennis au titre de l'année 2021

- Dît que les crédits seront imputés au budget communal.

2021-043 Subvention à l'association du Comité des Œuvres Sociales présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention de 26 785 € au COS au titre de l'année 2021

2021-044 Approbation du budget primitif 2021 présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à la majorité de 23 pour et 6 absentions (Mesdames BASELTO, DUTU et HOCDE, Messieurs BOURGOIN Yoro DIALLO et GERBOUIN) :

- **Adopte** les modalités d'un vote par chapitre.
- **Adopte** les sections suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : Charges à caractères générales – 2 149 354 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel – 5 645 210 €
- Chapitre 014 : Atténuations de produits – 2606 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – 617 785 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles – 7250 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre – 950 000 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 : Atténuations de charges – 95 000 €
- Chapitre 70 : Produits du domaine – 296 780 €
- Chapitre 73 : Subventions et Participations – 6 144 498 €
- Chapitre 74 : Dotations – 2 769 027 €
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante – 58 900 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels – 6 000 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre – 2 000 €

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles – 341 960 €
- Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles – 3 069 240 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours – 5 000 €
- Chapitre 040 : Opération d'ordre – 1850 €

Recettes d'investissement :

- Chapitre 10 : dotations – 100 000 €
- Chapitre 138 : subventions d'investissements – 1 870 700 €
- Chapitre 024 : cessions d'Immobilisations – 497 350 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre – 950 000 €

- **Approuve** le Budget Primitif 2021 qui s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 418 050 €	2 372 205 €
Recettes	3 418 050 €	2 372 205 €
Solde	0 €	0 €

RESSOURCES HUMAINES

2021-045 Convention relative à la mise à disposition d'un avocat du CIG auprès de la Commune de la Verrière présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le CIG Grande Couronne Ile de France une convention relative à la mise à disposition d'un avocat.
- **Prend** acte que cette convention entrera en vigueur à compter du 24 mars 2021 pour une durée de 5 ans.
- **Dit que** les dépenses sont prévues au budget primitif 2021.

2021-046 Modification de la délibération n° 2020-092 concernant la fixation du taux de vacation pour les médiateurs présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération n° 2020-092 du 18 novembre 2020 concernant la fixation du taux de vacation pour les médiateurs
- **Accepte de fixer** les taux de vacation pour les médiateurs comme suit :
 - Heure en journée 15 € brut
 - Heure en soirée ; dimanche et jours fériés 19 € brut
- **Dit que** les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012 du Budget Principal.

CULTURE

2021-047 Approbation d'une subvention de fonctionnement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour les projets 20/21 présenté par Madame Annielle ROUSSEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter au titre de l'exercice 2021 le versement d'une subvention de 15 000 € (Quinze mille euros) en autorisations de programme et crédits de paiement pour les projets « Théâtre de Marionnettes, Action autour du livre et de l'écriture, Parcours d'expositions » menés par le Scarabée.
- **Autorise** le Maire à signer avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France toutes pièces afférentes à cette demande de subvention
- **S'engage** en cas de non-réalisation, de réalisation partielle de l'action ou d'utilisation de la subvention non conforme à l'objet défini, à reverser totalement ou partiellement les sommes perçues au Trésor Public.
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget primitif

2021-048 Approbation d'une subvention du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « aide à la résidence territoriale » pour le projet mené avec l'artiste Ornella Amanda présenté par Madame Annielle ROUSSEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la subvention du Conseil régional d'Ile de France correspondant à 49,71% de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à 17500 € (Dix-sept mille cinq cents euros), soit un montant maximum de subvention de 8700 € (Huit mille sept cents euros), en autorisations de programme et crédits de paiement pour le projet de Résidence territoriale mené par le Scarabée avec l'artiste marionnettiste Ornella Amanda.

- **Décide** que cette subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de la trésorerie de Maurepas:
- **S'engage** à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité le projet présenté dans la demande de subvention
- **S'engage** à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de deux mois.
- **Autorise** le Maire à signer avec la Région d'Ile-de-France toutes pièces afférentes à cette demande de subvention.
- **S'engage** à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées au projet.
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget primitif

2021-049 Approbation du projet « Danse et Marionnettes à La Verrière » développé par le Scarabée et de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projets « parcours et résidences d'éducation artistique et culturelle » pour la saison 21/22 présenté par Madame Annielle ROUSSEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet « Danse et Marionnettes à La Verrière » porté par le Scarabée pour la saison 20/21
- **Décide que** la dépense du projet sera inscrite au budget primitif
- **Approuve** la demande de subvention de 6 005 € (Six mille cinq euros) auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projets « parcours et résidences d'éducation artistique et culturelle » pour le projet « Danse et Marionnettes » porté par le Scarabée
- **Autorise** le Maire à signer avec le Conseil Départemental des Yvelines toutes pièces afférentes à cette demande de subvention.
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget primitif

URBANISME

2021-050 Création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises présenté par Monsieur Darivath MEY

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération.
- **Approuve** le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle

communale.

- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

2021-051 Attribution des financements dans le cadre du dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises Présenté par Monsieur Darivath MEY

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'un financement à hauteur de 30 000 euros au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération.
- **Approuve** la création d'un budget de 30 000 euros pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat.
- **Sollicite** le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départementale d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 30 000 euros.
- **Dit** que les crédits seront imputés au budget communal.

2021-052 Création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Etang.
- **Approuve** la composition du Conseil citoyen comme suit :
 - o 10 membres pour le collège « habitants »
 - o 10 membres pour le collège « associations et acteurs locaux »
 - o 10 membres suppléants dans chaque collège
 - o Parité homme/femme dans la mesure du possible
- **Décide** que la désignation du collège « habitants » se déroulera comme suit :
 - Désignation des membres sur la base du volontariat
 - Désignation complémentaire par tirage au sort sur les listes de locataires du bailleur SEQENS pour le cas où le nombre de volontaire serait inférieur à 20
 - Désignation par tirage au sort public parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait supérieur à 20
- **Décide** que la désignation du collège « associations et acteurs locaux » se déroulera comme suit :
 - Désignation des membres sur la base du volontariat
 - Désignation complémentaire par tirage pour le cas où le nombre de volontaire serait inférieur à 20
- Désignation par tirage au sort public parmi les volontaires pour le cas où le nombre des volontaires serait

supérieur à 20

- **Autorise** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55

Publié et affiché en mairie le 01 avril 2021, à La Verrière le, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE

